

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (EX-CARTE GRISE)

Liste des pièces à fournir – Immatriculation véhicules étrangers :

(Par voie postale)

Pour les particuliers :

- **Certificat d'immatriculation étranger** original ;
- **Certificat de vente** ou **facture d'achat** (cachet + signature du garage) ;
- **Photocopie recto-verso de la pièce d'identité** en cours de validité (CNI, permis de conduire, carte de séjour à la bonne adresse, passeport) .Pour une entreprise fournir un **Kbis original** de moins de deux ans et une **photocopie recto-verso de la carte d'identité** en cours de validité du gérant ;
- **Un justificatif de domicile** (quittance électricité, loyer ou téléphone récente). En cas d'hébergement : quittance + attestation d'hébergement établie par la personne qui vous héberge + copie recto-verso de sa carte nationale d'identité + tout justificatif au nom et adresse du demandeur (ex : RIB – assurance – attestation de carte vitale) ;
- **Un certificat de conformité européen** ou attestation du d'identification du constructeur ;
- **Quitus fiscal** (véhicule en provenance de l'Union Européenne) ou un certificat de dédouanement 846A (hors Union Européenne) ;
- **Certificat de passage** dans un centre de contrôle technique de moins de six mois pour les véhicules de plus de quatre ans ;
- **Demande d'immatriculation** dûment remplie et signée par le ou les demandeurs (formulaire cerfa n°13750*03 à télécharger en cliquant sur le lien « formulaire »);
- **Chèque à l'ordre du Trésor Public** (simulateur disponible sur le site www.val-de-marne.pref.gouv.fr)
- **Enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à vos nom et adresse.**

Date de création le 16/10/2006 – version 5 – Mise à jour le 30 juin 2017

